

Comité scientifique temporaire - Conditions de mise en oeuvre de la substitution des médicaments biologiques similaires

Missions

Le comité scientifique temporaire « Conditions de mise en oeuvre de la substitution des médicaments biologiques similaires » est chargé de se prononcer sur les conditions de substitution par le pharmacien des médicaments biologiques similaires inscrits par l'ANSM sur la liste de référence des groupes biologiques similaires et notamment ceux inscrits avant la publication de la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 susvisée. Dans ce cadre, il se prononce également sur les conditions d'information des patients et des prescripteurs ainsi que les mises en garde le cas échéant nécessaires à assurer la sécurité des patients et la continuité des traitements.

Membres

- Monsieur OLYMPIE (Alain) en qualité de représentant de l'association AFA Crohn RCH France,
- Madame HUET SALVETAT (Isabelle) en qualité de représentante de l'association Alliance Maladies rares,
- Madame VACHER (Danielle) en qualité de représentante de l'association nationale de défense contre l'arthrite rhumatoïde,
- Madame JOUVE (Sonia), Monsieur MILLET (Denis) et Monsieur POURRAT (Xavier) en qualité de représentants du Conseil National Professionnel de la pharmacie,
- Madame MALAQUIN-PAVAN (Evelyne) et Monsieur AMOUROUX (Thierry) en qualité de représentants du Conseil National Professionnel infirmier,
- Monsieur ABRAMOVICI (Francis), en qualité de représentant du Collège de médecine générale,
- Madame ASLANGUL (Elisabeth) en qualité de représentante du Conseil National Professionnel de Médecine Interne,
- Madame DUMAINE (Cécile) en qualité de représentante du Conseil National Professionnel de Pédiatrie,
- Madame ZERAH (Lorène) en qualité de représentante du Conseil National Professionnel de Gériatrie,
- Monsieur GOEAU-BRISSONNIERE (Olivier) en qualité de représentant de la Fédération des Spécialités Médicales,
- Monsieur MAZENS (Yann) en qualité de représentant de France Assos Santé.

- + Consultez les décisions de création et de nomination du comité
- + Consultez les ordres du jour et comptes rendus de séances